



Conseil régional des notaires  
de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

**FORMULAIRE DE RECLAMATION**

**Mentions obligatoires**

conformes à l'article 4 du décret n° 2022-900 du 17 juin 2022

A retourner scanné et signé par mail à : [reclamation.cr.aix@notaires.fr](mailto:reclamation.cr.aix@notaires.fr)  
ou par courrier au 8 bd du Roi René, 13100 Aix-en-Provence

Monsieur                       Madame                       Maître

NOM : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : [ ] [ ] / [ ] [ ] / [ ] [ ] [ ] [ ]

Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Profession : .....

Adresse : .....

.....

CP : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]    Ville : .....

Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Email : ..... @.....

Pour une personne morale merci de préciser

Forme de la personne morale : .....

Raison sociale : .....

Siège social : .....

.....

Organe représentant légalement la personne morale : .....

S'il y a plusieurs réclamants, remplir autant de première page que de personnes concernées.



Conseil régional des notaires  
de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Notaire concerné (nom et prénom) : .....

Ville : .....

Le cas échéant :

Second notaire concerné (nom et prénom) : .....

Ville : .....

Vous devez préciser votre demande : *(résumer les faits essentiels, exposer vos reproches à l'encontre du notaire, indiquer précisément vos attentes)*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Attention si vous avez déjà saisi le médiateur du notariat, le procureur ou une autre autorité, et que cette demande est toujours en cours de traitement, nous ne pourrions pas traiter votre réclamation.**

Pièces à joindre, toutes pièces utiles à la bonne compréhension de votre dossier.  
(Par mail, en un seul fichier au format PDF).

Date : ..... Signature :

*Les informations susceptibles d'être collectées à l'occasion de votre réclamation sont exclusivement destinées à son traitement par le Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel d'Aix en Provence. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ces informations. Ce droit s'exerce à l'adresse suivante : Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel d'Aix en Provence – 8, boulevard du Roi René, 13100 AIX EN PROVENCE.*